



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2022-41

COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non-titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée susvisée,

Vu les résultats du scrutin du 6 décembre 2018,

Vu l'arrêté du 24 juin 2021 portant nomination de la Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu l'arrêté n° PP 22-382 du 11 août 2022 portant détachement entrant de Monsieur Raphaël Baudrimont à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour occuper les fonctions de Directeur général des services de l'Institut d'études politiques de Lyon (Sciences Po Lyon),

ARRÊTE

**Article 1 :** La composition de la commission consultative paritaire des agents non titulaires de l'établissement s'établit comme suit :

*Représentants de l'administration*

Titulaires : Madame Hélène Surrel, Monsieur Raphaël Baudrimont, Madame Camille Renaud

Suppléants : Madame Sophie Klopp, Monsieur Jean-Michel Ejengele, Madame Charlotte Quelin

*Représentants des personnels*

Titulaires : Madame Manon Brien (catégorie A), Madame Béatrice Genod (catégorie B), Monsieur Mathieu Holder (catégorie C)

Suppléants : actuellement non nommés.

**Article 2 :** Les membres de la commission consultative paritaire des agents non titulaires sont désignés pour 4 ans.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 13 octobre 2022

La Directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL

